



DECRET D/2023/ **0025** /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DES HAUTS CADRES DU MINISTÈRE DU
PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la transition ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant Organisation générale de l'Administration publique ;

Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;

Vu le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant Structure du Gouvernement de la Transition ;

Vu le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement de la Transition ;

Vu le Décret D/2022/579/PRG/CNRD/SGG du 12 décembre 2022 portant attributions et organisation du ministère du Plan et de la Coopération Internationale ;

Vu le Communiqué N° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité.

Sur proposition de Madame la Ministre du Plan et de la Coopération Internationale.



DECRETE :

Article premier : Les hauts cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

DIRECTIONS NATIONALES ET GENERALES

- 1- **Directeur National du Plan** : Docteur **Hassane DIALLO**, Confirmé.
- 2- **Directeur Général de la Coordination et du Suivi des Aides** : Monsieur **Gaoussou SOUGOULE** Expert en Informatique, précédemment PDG de la société Wolikhai.
- 3- **Directeur National de la Population et du Développement** : Monsieur **Abdoulaye SANO**, précédemment Coordinateur National de Programme d'Investissements Privés (Pro-Invest) du Ministère des Investissements et des Partenariats Public-Privés.
- 4- **Directeur National de la Coopération Internationale** : Monsieur **Mamadou Saidou DIALLO**, précédemment Chef de Mission de l'expertise internationale du projet de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales de la République du Congo (PRCCE II) -UE.

SERVICES RATTACHES

Directrice Générale du Bureau d'Appui à la Coopération avec l'Union Européenne : Madame **Maniamba KANDE-SYLLA**, Confirmée.

ORGANISMES PUBLICS AUTONOMES

- 1- **Directeur Général de l'Institut National de la Statistique** : Monsieur **Makan DOUMBOUYA**, Confirmé.
- 2- **Directrice Générale de l'Agence Guinéenne de Coopération Technique** : Madame **Sona BARO**, Confirmée.



3- Directeur Général du Fonds de Développement Economique et Social:

Monsieur **Mamadou Bobo DIALLO** matricule **202448P**, précédemment
Directeur Général Adjoint du Fonds de Développement Economique et
Social.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et
publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 20 JAN 2023



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

